



OPTIMUM

Assurance vie

50^{ans}

“ Votre partenaire
en assurance vie ”

Flash

Avril 2025

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'avril :

1. À fin janvier 2025, l'encours de l'assurance vie dépasse pour la première fois les 2 000 milliards d'euros (source France Assureurs)
2. Impôts – Déclaration 2025 / Revenus 2024 - Dates limites et simulation...
3. La Banque de France met en garde le public face aux appels téléphoniques et aux SMS frauduleux usurpant l'identité de la Banque de France (source Banque de France)
4. Le saviez-vous ? La France possède la 4^{ième} plus grande réserve d'or mondiale
5. Proposition de loi visant à simplifier la sortie de l'indivision successorale (source : Vie Publique.fr)
6. Vie quotidienne – La « taxe lapin » censurée par le Conseil constitutionnel (Source Prévisima)
7. Télétravail : quels risques psychosociaux ? (source : Vie Publique.fr)
8. Optimum Gestion Financière : Donald Trump et les dominos

À fin janvier 2025, l'encours de l'assurance vie dépasse pour la première fois les 2 000 milliards d'euros (source France Assureurs)

Les cotisations en assurance vie sont en hausse de +10 % sur le mois de janvier 2025, à +17,3 milliards d'euros, leur plus haut niveau historique.

La collecte nette atteint +4,5 milliards d'euros en janvier 2025, son meilleur résultat pour ce mois depuis 2010.

La collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +39 % par rapport à janvier 2024, à 958 millions d'euros (+267 millions d'euros sur un an).

Les cotisations atteignent leur plus haut niveau historique

En janvier 2025, les cotisations d'assurance vie sont en hausse de +10 % par rapport à janvier 2024, soit +1,5 milliard d'euros, et s'établissent à 17,3 milliards d'euros, leur plus haut niveau historique. Elles sont en forte hausse pour le compartiment en euros (+12 %) et dans une moindre mesure pour celui en unités de compte (UC, +6 %).

Les prestations s'établissent à 12,8 milliards d'euros, en baisse de -6 % ou -0,8 milliard d'euros par rapport à janvier 2024. Elles diminuent principalement pour les supports en euros (-0,7 milliard d'euros, soit -6 %).



La collecte nette s'élève à 4,5 milliards d'euros sur le mois de janvier 2025, en hausse de +2,3 milliards d'euros par rapport à janvier 2024. Il s'agit de son niveau le plus élevé sur un mois de janvier depuis 2010. La collecte nette s'établit à +5,2 milliards d'euros pour les supports en UC et à -0,6 milliard d'euros pour les supports en euros.

L'encours de l'assurance vie franchit pour la première fois la barre des 2 000 milliards d'euros pour s'établir à 2 020 milliards d'euros à fin janvier 2025, en hausse de +5,3 % sur un an.

À fin janvier 2025, l'encours de l'assurance vie dépasse pour la première fois les 2 000 milliards d'euros (source France Assureurs) - suite

La collecte nette du PER en forte hausse

En janvier 2025, les cotisations sur les PER assurantiels s'établissent à 1 331 millions d'euros, en hausse de +40 % par rapport au même mois de l'année précédente. La collecte nette du PER s'élève à 958 millions d'euros sur le mois de janvier 2025, en forte hausse de +39 % ou +267 millions d'euros par rapport à janvier 2024.

Les transferts d'anciens contrats d'épargne retraite vers les PER ont concerné 54 900 assurés sur le mois de janvier 2025 pour un montant de 1 614 millions d'euros.

À fin janvier 2025, les PER assurantiels comptabilisent 7 millions d'assurés pour un encours de 96,5 milliards d'euros, dont 44 % correspondent à des UC.

Parmi les nouveaux adhérents d'un PER individuel, 28 % ont moins de 40 ans¹.

À fin septembre 2024², 11,2 millions de personnes détenaient un PER pour un encours de 118,9 milliards d'euros.

L'assurance vie finance l'économie productive et l'État

À fin septembre 2024, 63,2 % des encours de l'assurance vie étaient placés en titres d'entreprises : 23,1 % en actions, 35,0 % en obligations et 5,1 % en immobilier d'entreprises. Les obligations souveraines représentaient, quant à elles, 23,8 % des placements de l'assurance vie. 82,7 % des encours en UC étaient placés en titres d'entreprises : 54,3 % en actions, 22,6 % en obligations et 5,8 % en immobilier.

Selon Paul ESMEIN, directeur général de France Assureurs :

« Le mois de janvier 2025 est à marquer d'une pierre blanche : pour la première fois, l'encours de l'assurance vie a franchi le cap des 2 000 milliards d'euros. Cet encours irrigue l'ensemble du tissu économique français et européen, via des titres d'entreprises pour les deux tiers et des obligations souveraines pour quasiment un quart du montant total. Les épargnants français contribuent donc à travers les cotisations qu'ils versent sur leurs contrats d'assurance vie à soutenir de façon significative l'économie et les infrastructures de notre pays. »



À fin janvier 2025, l'encours de l'assurance vie dépasse pour la première fois les 2 000 milliards d'euros | France Assureurs

Pour en savoir plus sur l'assurance vie, [cliquez ici](#).

1 Source : DRESS

2 Les données consolidées pour l'ensemble des acteurs du marché (assureurs, institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés de gestion) sont connues avec un décalage de quelques mois.

NB : l'arrondi d'un total ou d'une différence n'est pas nécessairement égal à la somme ou à la différence des arrondis de ses composantes. C'est parfois le cas entre la collecte nette d'une part et la différence entre les cotisations et les prestations d'autre part, lorsque ces grandeurs sont toutes trois arrondies en milliards d'euros.

Impôts

Déclaration 2025 / Revenus 2024 - Dates limites et simulation...

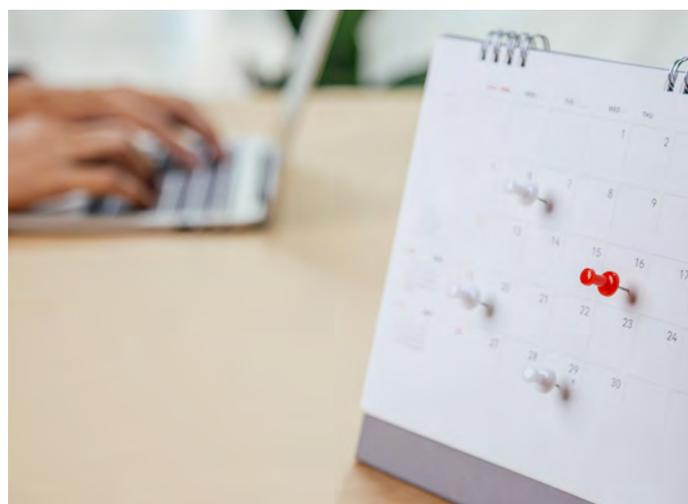
Les formulaires et les services en ligne sont disponibles depuis le 10 avril et le service de déclaration en ligne a ouvert le 13 avril.

Les dates limites de déclaration sont les suivantes :

Pour les départements 01 à 19	25 mai
Pour les départements 20 à 54	1 ^{er} juin
Pour les départements 55 à 976	8 juin

Pour les déclarations papier, la date est fixée au 22 mai.

Par ailleurs, la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) a mis en ligne un simulateur de calcul de l'impôt pour les revenus 2024. Cet outil est disponible via le lien suivant : www.impots.gouv.fr/simulateurs



La Banque de France met en garde le public face aux appels téléphoniques et aux SMS frauduleux usurpant l'identité de la Banque de France (source Banque de France)

La Banque de France met en garde le public face aux appels téléphoniques et aux SMS frauduleux usurpant l'identité de la Banque de France | Banque de France

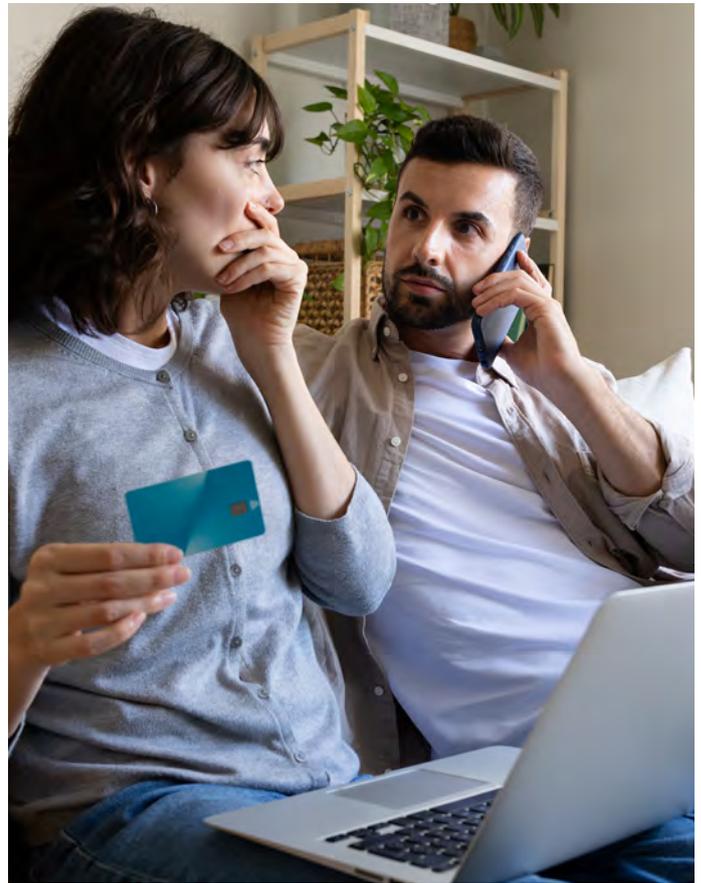
La Banque de France alerte le public sur des tentatives d'escroqueries téléphoniques utilisant frauduleusement son nom et son numéro de téléphone.

Les escrocs appellent les personnes et prétendent appartenir au personnel de la Banque de France (souvent le service des fraudes) et demandent aux personnes contactées d'annuler des opérations prétendument frauduleuses en se connectant à leur espace personnel de leur banque. En réalité, les personnes procèdent à la validation d'opérations au profit des escrocs.

Par SMS, les escrocs invitent les personnes à cliquer sur un lien frauduleux ou à les rappeler.

Ces escrocs sont d'autant plus crédibles qu'ils parviennent à afficher, sur l'écran du téléphone de la personne contactée, le véritable numéro la Banque de France ou la dénomination « Banque de France » et qu'ils détiennent dans certains cas des informations personnelles de leur victime, notamment ses coordonnées bancaires.

La Banque de France ne sollicite jamais la communication de coordonnées bancaires, d'informations personnelles ou la validation/annulation d'une opération bancaire.



Que faire si vous êtes victime ?

1. Contactez votre banque ! Signalez-lui rapidement les opérations frauduleuses, au plus tard dans les 13 mois de la date du débit. Ce délai est plus court¹ lorsque l'établissement du bénéficiaire du paiement se situe en dehors de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen. Pour rappel : votre banque doit rembourser la somme débitée. En cas de désaccord, la charge de la preuve appartient à la banque. Pour refuser de vous rembourser, la banque doit démontrer que vous avez été particulièrement négligent dans la conservation de vos données bancaires.
2. Déposez plainte : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
3. Enfin, vous pouvez contacter INFO ESCROQUERIES au **0 805 805 817** (appel gratuit du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30) et/ou faire un signalement sur www.internet-signalement.gouv.fr.

Le saviez-vous ?

La France possède la 4^{ème} plus grande réserve d'or mondiale

La France dispose d'un stock significatif d'or qui permet une stabilité financière mais aussi donne une image de solvabilité et contribue à rassurer les marchés et les investisseurs étrangers en cette période où le cours de l'or bat des records.

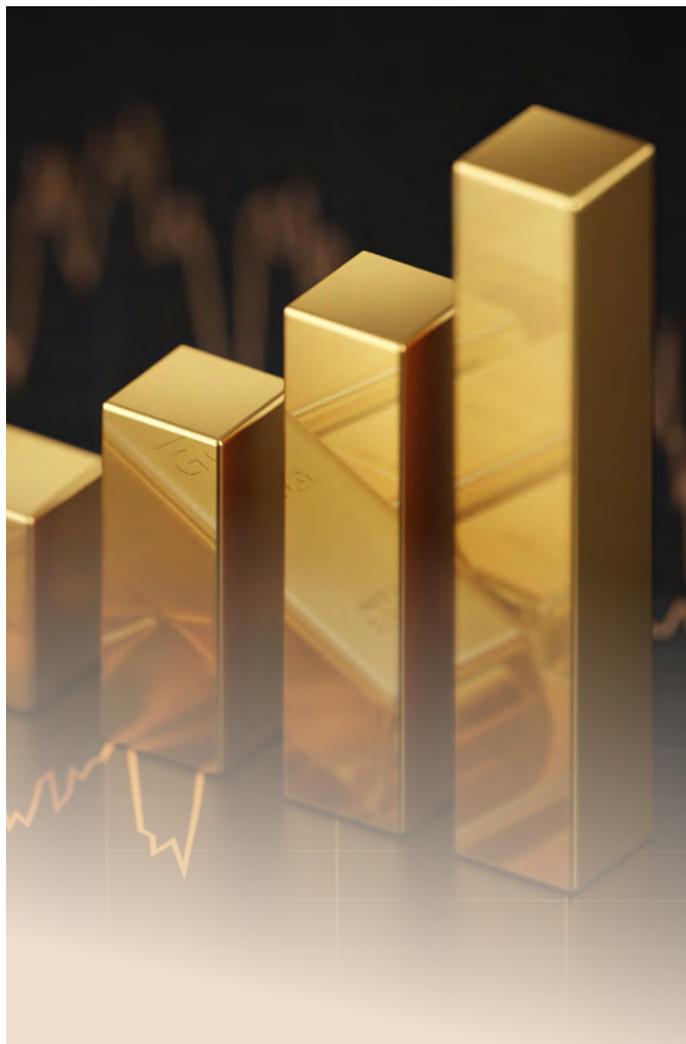
Classement mondial des 10 premiers pays possesseurs d'or (en tonnes, à fin 2024)

• États-Unis	8 133
• Allemagne	3 351
• Italie	2 452
• France	2 437
• Russie	2 336
• Chine	2 264
• Suisse	1 040
• Inde	880
• Japon	846
• Pays-Bas	612

Pour info en date du 1^{er} avril

Cours de l'Once (31,10 g) : 2 894 €

Cours du lingot d'1 Kg : 93 027 €



Proposition de loi visant à simplifier la sortie de l'indivision successorale (source : Vie Publique.fr)



Création d'une base de données sur les biens abandonnés, assouplissement des procédures, baisse de la part minimale des héritiers requise pour décider de la vente du bien... La proposition de loi a pour objectif de simplifier la sortie des indivisions successorales bloquées, et ainsi de remédier à la problématique des logements vacants.

Le 6 mars, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, avec modifications, la proposition de loi.

Les étapes précédentes

En 2021, 91 300 logements étaient vacants en France. Les logements en attente de règlement d'indivision successorale en font partie. Afin de remédier à la crise actuelle du logement, la députée auteure de la proposition de loi considère nécessaire de se pencher sur la question de la sortie des biens des successions qui sont en indivision.

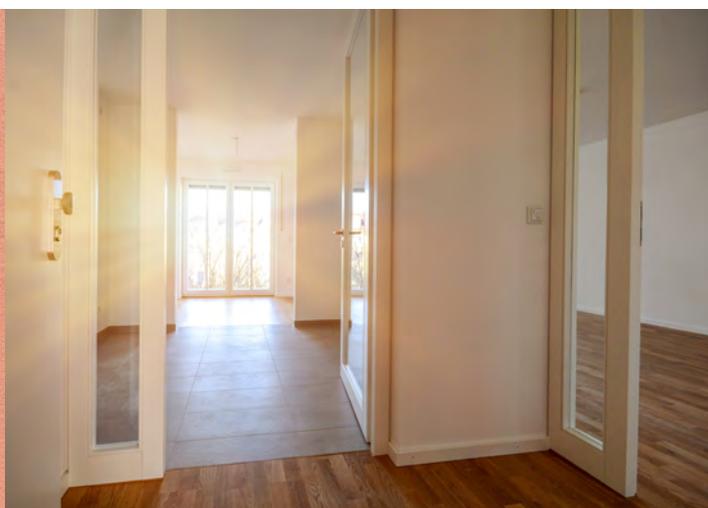
Le contentieux de l'indivision est une procédure longue et complexe. Lorsqu'il existe plusieurs héritiers, les éventuelles divergences entre eux conduisent à bloquer la succession. À l'inverse, certaines successions sont vacantes car aucun héritier n'a été trouvé. L'indivision successorale, censée être transitoire jusqu'au partage du bien, peut ainsi s'étaler sur des dizaines d'années. Au-delà des héritiers, les difficultés successorales impactent également les élus locaux, qui doivent gérer des biens immobiliers vacants et donc non entretenus.

La proposition de loi entend remédier aux complications qui résultent de cette situation, en anticipant l'abandon de biens immobiliers, en facilitant la résolution des conflits successoraux et en permettant la clôture des successions bloquées depuis longtemps. Elle s'inspire pour certaines mesures du droit local applicable dans les territoires ultramarins ainsi qu'en Alsace-Moselle.

L'article au complet : <https://www.vie-publique.fr/loi/297598-simplifier-la-sortie-de-lindivision-successorale-proposition-de-loi>

Le gouvernement devra remettre au Parlement deux rapports faisant le bilan de la loi "Letchimy" de 2018 et de la procédure de partage judiciaire en Alsace-Moselle.

Le Sénat doit à présent examiner la proposition de loi.



La « taxe lapin » censurée par le Conseil constitutionnel

(source Prévisima)

La « taxe lapin » censurée par le Conseil constitutionnel | Prévisima

Saisi par les députés de la France Insoumise, le conseil Constitutionnel a invalidé plusieurs dispositions de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, dont la « taxe lapin », pénalité pour les patients ne se présentant pas à leurs rendez-vous médicaux.

La taxe lapin : qu'est-ce que c'est ?

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 prévoyait d'établir une sanction financière pour les patients ne se présentant pas à leurs rendez-vous médicaux, surnommée « taxe lapin ».

Le but de cette taxe est de réduire le nombre de consultations non honorées, qui peuvent perturber l'organisation des médecins et compliquer l'accès aux soins. Bien que ces absences représentent moins de 4 % des rendez-vous, le gouvernement expliquait vouloir optimiser la prise en charge médicale en incitant les patients à être davantage responsables.

Une censure du Conseil constitutionnel

Saisi par des députés de La France insoumise (LFI), le Conseil a jugé que cette mesure, bien que poursuivant un objectif d'intérêt général – limiter les rendez-vous non honorés pour améliorer l'accès aux soins –, manquait d'encadrement légal.

Les députés de la LFI visaient particulièrement une disposition de l'article, qui prévoyait d'établir un système de pré-autorisation bancaire, en amont du rendez-vous médical, pour garantir le paiement d'une éventuelle pénalité. Selon les députés, ce dispositif risquait de pénaliser les patients les plus précaires financièrement, ou ceux qui ne disposent pas de moyens de paiement dématérialisés.

Le Conseil n'a pas remis en cause le principe de la pénalité. Toutefois, le gouvernement ayant laissé le montant et les modalités de cette taxe à un décret ultérieur, les membres du Conseil ont décrété que la mesure n'était pas conforme aux exigences constitutionnelles, qui garantissent à tous la protection de la santé.



La « taxe lapin », bientôt réintroduite sous une nouvelle forme ?

La « taxe lapin » ne pourra donc pas être mise en œuvre dans sa forme actuelle. Toutefois, cette décision du Conseil n'exclut pas la possibilité pour le législateur de proposer une nouvelle version de la mesure, mieux définie et encadrée, afin de répondre aux exigences constitutionnelles.

Pour l'heure, aucune information officielle n'a été communiquée à ce sujet.



Télétravail : quels risques psychosociaux ? (source : Vie Publique.fr)



Télétravail : quels risques psychosociaux ? | vie-publique.fr

Le télétravail s'est considérablement développé depuis la pandémie de Covid-19. Il concerne 26% des salariés en 2023. Il favorise l'autonomie, réduit les trajets domicile-travail et peut aider à concilier vie personnelle et vie professionnelle. Cependant, il expose à des risques pour la santé mentale et physique.

Une étude publiée le 27 mars 2025 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) identifie et analyse trois types de risques psychosociaux (RPS) liés au télétravail : **la distanciation des relations sociales, l'intensité du travail et la difficile articulation des temps de vie.**

La distanciation sociale

La distance physique et la diminution des interactions sociales pèsent sur le collectif de travail et sur le télétravailleur, qui est éloigné :

- De sa hiérarchie. Des questions de leadership, de supervision et de gestion affectent le fonctionnement de l'équipe et la réalisation des objectifs. La distance limite la communication entre les salariés et leur hiérarchie et le partage d'informations essentielles au bon déroulement des tâches. Elle peut générer une pression pour fournir des rapports réguliers sur ses activités et, à long terme, freiner la carrière (opportunités de formation et d'avancement réduites) ;
- Des collègues. Le sentiment de bien-être des salariés se dégrade. Le risque d'isolement grandit avec la fréquence du télétravail, en particulier chez les personnes vivant seules. Le télétravail entrave aussi la représentation du personnel au sein de l'entreprise, les représentants ayant du mal à maintenir le lien avec les salariés.

Le travail hybride, alternant présentiel et distanciel, complexifie la planification des activités (les salariés ajustent leur emploi du temps en fonction du lieu de travail) et les interactions professionnelles (organisation des réunions...).

L'intensité du travail

L'intensité du travail ne croît pas nécessairement en télétravail mais peut se manifester par :

- Une amplitude des horaires de travail élargie. Les outils numériques facilitent le travail en dehors des plages horaires habituelles. Travailler en horaires décalés permet de s'adapter à son environnement ou de mieux gérer ses contraintes familiales, au risque de créer des "déphasages par rapport aux rythmes de vie familiale et sociale" ;
- La difficulté à gérer la charge de travail. Des salariés se sentent obligés de travailler davantage pour prouver leur engagement professionnel ;
- L'hyperconnectivité, qui maintient une sollicitation constante, même en dehors des horaires officiels.

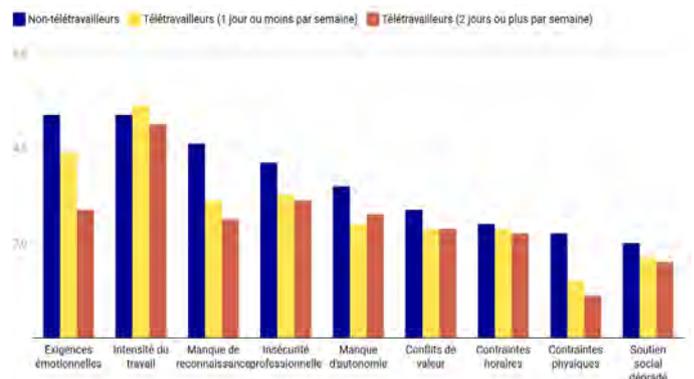
Ces facteurs augmentent le risque de surcharge mentale et d'épuisement professionnel.

L'articulation des temps personnels et professionnels

Le télétravail génère également :

- Un brouillage des frontières entre sphère privée et sphère professionnelle. Des tensions peuvent survenir lorsqu'il envahit l'espace familial. Télétravailler dans une pièce dédiée favorise la concentration et la séparation mentale entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Le risque de réassigner les femmes aux tâches domestiques. En distanciel, elles effectuent davantage de tâches ménagères et font plus souvent leur travail rémunéré en décalé. Les télétravailleuses ayant de jeunes enfants, qui jonglent entre exigences professionnelles et responsabilités familiales, ont la charge de travail la plus importante ;
- Des risques accrus de violence domestique.

Conditions de travail des salariés en poste télétravaillable selon leur pratique du télétravail, en 2023



Optimum Gestion Financière : Donald Trump et les dominos

Le 2 avril 2025 restera une date gravée dans l'histoire financière lors de l'allocation de Donald Trump qui a déclenchée une guerre commerciale mondiale en imposant à tous les partenaires des Etats-Unis des droits de douane (environ 25%, très variable selon les pays) applicables en à peine 7 jours sur l'ensemble des produits.

Ce comportement autoritaire du président américain a plongé les marchés et investisseurs en plein doute alors que l'année 2025 s'annonçait sur de bons rails avec une croissance mondiale en hausse (+3,3% attendu par le fonds monétaire international en janvier).

Dès lors, les investisseurs mondiaux ont pris peur et ont pris pour argent comptant les propos du président qui, s'ils sont réellement appliqués, pourraient entraîner une croissance mondiale négative (récession).

Très rapidement, le jeu des dominos s'est enclenché. Les investisseurs se sont réfugiés dans des classes d'actifs jugées plus sûres (obligations d'Etat, certaines monnaies comme le Franc Suisse, l'Euro, le Yen et certaines matières premières comme l'or) et ont délaissé les classes d'actifs à plus fort rendement et donc à plus fort risque, en premier lieu les actions (Europe, Amérique du Nord, Asie) mais également les matières premières (pétrole, argent), les cryptomonnaies.

Les valorisations des marchés actions ont beaucoup baissé et intègrent un scénario de récession. Néanmoins, rien n'est sûr étant donné les revirements du président qui, progressivement, assouplit sa position (délai de 90 jours sur les droits de douane sauf la Chine, exemptions de l'automobile, les équipements électroniques avec la Chine).

La confiance dans l'Oncle Sam ébranlée

L'enchaînement des événements était somme toute assez cohérent, à une exception près : la remise en question de l'hégémonie américaine. En effet, le comportement erratique du président met à mal la confiance qu'ont les investisseurs dans ce pays.

La monnaie d'un pays étant un marqueur de la confiance, le dollar américain a perdu son statut de valeur refuge (ce qui est normalement le cas pendant des incertitudes) et s'est fortement déprécié contre les autres monnaies (l'Euro a gagné +10% face au dollar depuis le début d'année à mi-avril).

Dans la même veine, les obligations américaines, symbole de stabilité, ont elle aussi perdu leur statut et les taux américains ont fortement monté depuis le déclenchement de la guerre

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

commerciale (le 30 ans américain est passé de 4,4% à 4,8%) à l'inverse des taux européens et canadiens.

EURO / DOLLAR : Forte hausse de l'Euro depuis le discours de D. Trump



Source : Bloomberg

Le Canada, possible gagnant de la situation actuelle ?

L'hégémonie américaine est pour le moment un peu remise en question. Un de ses partenaires historiques, le Canada pourrait bien en profiter, les investisseurs étant à la recherche de diversification en dehors des Etats-Unis.

Pays plus stable, aux finances saines (notée AAA), le Canada regorge de matières premières et pourrait favoriser davantage les échanges avec l'Europe en cas de décrochage de l'économie américaine.

Plus résistants historiquement, les marchés canadiens démontrent encore une fois leur robustesse dans des périodes agitées et baissent moins que les marchés américains (-7% pour les indices canadiens en EUR depuis le début d'année au 15 avril vs -18% pour le S&P 500 en EUR).

Performances nettes de frais de gestion (%)	2025	2024	10 ans
Prudence	-4,8	3,9	23,4
Équilibré	-7,1	4,5	36,9
Diversifié	-8,4	5,3	40,1
Dynamique	-12,1	6,2	66,7
Optimum Actions	-11,3	3,2	64,5
Optimum Actions Internationales	-13,7	9,4	74,1
Optimum Actions Canada (R)	-10,1	15,2	62,1
Optimum Patrimoine	-8,4	5,3	40,1
Optimum Obligations	0,5	1,8	-2,3

Au 11 avril 2025

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

